



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi neuf septembre à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2024

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Olivier LESUEUR, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Raphaëlle KREBILL, Alain LACAILLE.

Absents :

Gil GUILBERT, procuration donnée à Philippe FREMONT

Anne BERSOULT

Formant la majorité des membres en exercice.

Adem COLAK est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité

2. Travaux de sécurisation village : choix des entreprises

Alain LACAILLE expose les devis des 3 entreprises et propose de retenir les entreprises suivantes pour les travaux suivants :

- Balisage dynamique rue du Lieutenant Aubert entre le Relais de Montigny et le château : Entreprise CRYZAL, située 11 voie du Testelet à Val de Reuil (27100), pour un montant de 8 595.48€ TTC
- Ligne de stop en entrée de commune intersection rue du Lieutenant Aubert avec les blancs hameaux : Entreprise SIGNALFAST, située 2 rue Christian PLAILLY à Gaillefontaine (76870), pour un montant de 1 380.00€ TTC
- Sécurité devant l'école de Montigny (zone de bus et barrière groupe scolaire) : Entreprise SIGNALFAST, située 2 rue Christian PLAILLY à Gaillefontaine (76870), pour un montant de 6 782.40€ TTC.

Aurélie GERVAIS demande quand aura lieu le début d'exécution des travaux, Alain LACAILLE précise que les travaux peuvent démarrer au début des vacances de la Toussaint.

Les conseillers municipaux à l'unanimité décident de retenir les entreprises suivantes pour un total de 16 757.88€ TTC :

- Balisage dynamique rue du Lieutenant Aubert entre le Relais de Montigny et le château : Entreprise CRYZAL, située 11 voie du Testelet à Val de Reuil (27100), pour un montant de 8 595.48€ TTC
- Ligne de stop en entrée de commune intersection rue du Lieutenant Aubert avec les blancs hameaux : Entreprise SIGNALFAST, située 2 rue Christian PLAILLY à Gaillefontaine (76870), pour un montant de 1 380.00€ TTC
- Sécurité devant l'école de Montigny (zone de bus et barrière groupe scolaire) : Entreprise CRYZAL, située 11 voie du Testelet à Val de Reuil (27100), pour un montant de 6 782.40€ TTC.

425, Rue du Lieutenant Aubert 76380 Montigny - Tél. 02.35.36.23.59 - Fax 02.35.36.14.55

email : montigny-mairie@wanadoo.fr

Accueil du Public : Mardi et Jeudi de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 18h

Samedi de 9h30 à 11h30



3. Intégration de la voirie du chêne à leu dans le tableau de la voirie communale

Ne prennent part ni au débat ni au vote : Corinne BUQUET, Adem COLAK, Raphaëlle KREBILL

Vu la délibération 2022/055 du 25 septembre 2023 de rétrocession des biens de l'association syndicale du lotissement Route de Lyons (Chêne à Leu) à la commune de Montigny.

Le Maire demande au conseil municipal l'intégration de la voirie du chêne à Leu dans le tableau de la voirie communale de Montigny, soit 650 mètres linéaire sur 5.50m de large.

Une fois intégrée dans le tableau communal, la voirie du chêne à Leu sera transférée à la Communauté de communes Inter Caux Vexin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des votes exprimés :

- L'intégration de la voirie du chêne à Leu dans le tableau de la voirie communale de Montigny, soit 650 mètres linéaire sur 5.50m de large.

4. Cession parcelle résidence Beauchamps

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur BLANCHARD Lilian, demeurant 558 rue du Lieutenant Aubert à Montigny, souhaitant acquérir une bande de terrain située en mitoyenneté de sa propriété afin d'y effectuer un accès voiture.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal à 8 voix pour, 1 contre (Aurélie GERVAIS), 4 abstentions (Philippe FREMONT, Magali POMPILI, Corinne BUQUET, Romain PLASSART) :

- Autorise la cession d'une bande de terrain de la voirie communal de la parcelle AH 384 (Résidence Beauchamp) permettant d'accéder à la parcelle AH 93 appartenant à Monsieur BLANCHARD Lilian 48€ le m².
- Indique que la surface définitive sera établie par géomètre à la charge de l'intéressé
- Autorise le Maire à effectuer la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé.
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes pour la cession (tous les frais d'actes et d'enregistrements en résultant seront à la charge de l'acquéreur).

5. Organisation du temps scolaire

Aurélie GERVAIS fait part au conseil municipal du courrier de l'Académie de Normandie concernant l'organisation du temps scolaire.

L'organisation du temps scolaire qui nous a été accordée conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation permettant de répartir les enseignements sur huit demi-journées par semaine arrive à échéance en septembre 2024.

Actuellement les horaires sont les suivants :

Ecole de La Vaupalière :

- Maternelle et Primaire : 8h45 – 11h45 / 13h30 – 16h30

Ecole de Montigny :

- Primaire : 8h30 – 12h / 13h45 – 16h15



Il a été décidé, à l'unanimité, de maintenir la dérogation concernant l'organisation du temps scolaire dans les écoles de votre commune à compter de la rentrée de septembre 2024 avec les horaires suivants :

Ecole de La Vaupalière :

- Maternelle et Primaire : 8h45 – 11h45 / 13h30 – 16h30

Ecole de Montigny :

- Primaire : 8h30 – 12h / 13h45 – 16h15

6. Subvention coopérative scolaire

Aurélié Gervais fait part de la sortie aux Jeux paralympiques 2024 pour les enfants des classes de CM2 qui sont allés voir un match de Ping-Pong. Le retour des enseignants et des enfants est très positif.

Corinne BUQUET explique que des dispositifs avaient été mis en place par la Région pour la prise en charge du transport (mais le dossier était à déposer avant février, Monsieur Philippe FREMONT fait remarquer qu'il aurait été judicieux d'en informer la Mairie à ce moment et non uniquement les écoles). Il a été envisagé de voyager par train, mais pour des questions pratiques et de sécurité, le coût différentiel étant faible (190€ de différence), il a été choisi de faire la sortie par car.

Le transport a été pris en charge par la commune de Montigny, et les entrées d'un montant de 610€ par la coopérative scolaire.

Il est proposé de verser une subvention de 610€ à la coopérative scolaire correspondant au montant des entrées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à la Coopérative scolaire de 610€.

7. Questions diverses

- Rapport RPQS de la Communauté de communes Inter Caux Vexin a été communiqué à tous les conseillers municipaux pour information
- Monsieur le Maire informe de la demande d'autorisation de s'installer les jeudis matins, sur le parking de l'Eglise d'un marchand de poissons et d'un primeur. En informer M Epicerie.
- Le foodtruck qui vendait des crêpes le lundi souhaite venir le jeudi
- Bilan emplois jeunes par Marie LOQUET 5 jeunes ont travaillé cet été et nous sommes satisfaits de leur travail. Remerciement aux agents qui ont encadré les jeunes.
- Monsieur POISSANT donne la répartition des effectifs des élèves du RPI 153 élèves à Montigny (55 Montignais et 98 Vespaliens) et 139 élèves de La Vaupalière (63 Montigny et 76 Vespaliens).
- Question de Corinne BUQUET sur la demande de Monsieur ANCELOT concernant la création d'une sortie sur le lotissement du chêne à Leu, Monsieur POISSANT explique que la demande n'est pas complète et sera traitée ultérieurement.
- Visite Assemblée Nationale organisée par le club des joyeux aînés : les membres du CMJ (7/10) y participent le 11 octobre.
- Prochaine réunion commission affaires scolaires : le lundi 16 septembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.

Le secrétaire de séance,
Adem COLAK

Le Maire,
Christian POISSANT

